



Droit locataire pendant une vente.

Par **Damien**, le **21/05/2012 à 22:54**

Bonjour,rnrnVoici mon problème. Pour résumer ma situation, je vis sur Paris et suis locataire d'un appartement. Mon bail ce terminera en septembre 2014. Mais voilà, j'ai appris récemment que mon propriétaire à vendu tout l'immeuble (6 appartements) à un immobilier qui souhaite tout casser pour élever de 2 étages. rnrnJe sais que normalement, même pour une vente, le nouveau propriétaire devra attendre la fin de mon bail pour me déloger. Ce qui me traquasse, c'est qu'il est évident qu'il ne vas pas attendre 2 ans pour commencer les travaux ... rnrnDonc mes questions sont simples. Quels sont mes droits ? Puis je demander au nouveau propriétaire de me reloger si il veut que je quitte les lieux avant la fin de mon bail ?rnrnMerci pour vos réponses, je suis très stressé par cette situation sachant que je viens juste de démissionner de mon emploi, cette nouvelle ne tombe vraiment pas bien dutout ...

Par **cocotte1003**, le **22/05/2012 à 00:28**

Bonjour, si le nouveau bailleur veut effectuer des travaux qui ne vous permettent plus de vivre dans votre appartement, il devra vous reloger en attendant la fin des travaux , aux memes conditions ou du moins à des conditions qui vous conviennent (surface, secteur, loyer....), cordialement

Par **Damien**, le **22/05/2012 à 00:38**

Merci pour votre réponse, elle me rassure.